



PwDR 2014-2020

Mesure 19 - LEADER



GAL Pays des tiges et chavées

Intitulé du Projet : Vers une offre de logement adaptée à nos jeunes et à nos aînés

RAPPORT D'ACTIVITES N° 5
Comité de projet du : 26/02/2019

Période : 01/07/2018 – 31/12/2018

Code projet : 190207

Arrêté Ministériel (date de signature): 15/12/2016

Période concernée : du 01/10/2016 au 30/09/2020

Budget global (100%) : 180.600 €

Budget phase 1/ phase 2: /

Bénéficiaire de la subvention : GAL Pays des tiges et chavées asbl

Coordonnées du coordinateur : Xavier Sohet

Rue de la Pichelotte, 9D à Gesves
083/670.341 – xavier.sohet@tiges-chavees.be

Coordonnées du chargé de mission : Muriel DAGRAIN

083/670.347 – muriel.dagrain@tiges-chavees.be

Autorité responsable : DGO4

Personne de contact à l'administration : Olivier Defawe

Autorité responsable du suivi technique : DGO4

Personne de contact à l'administration : Luc Jandrain

Communes de : Assesse, Gesves et Ohey

1. Généralités :

1.1. Description succincte du projet

Permettre aux citoyens de notre territoire, actuels et futurs, de trouver des logements locatifs et acquisitifs, adaptés ou adaptables à leurs besoins, tout en soutenant les acteurs locaux de la construction, en stimulant la cohésion sociale, et en valorisant et préservant notre patrimoine, nos ressources naturelles et nos paysages.

1.2. Objectifs du projet

Les objectifs du projet peuvent se décliner suivant les publics ciblés :

- Les acteurs de la rénovation et de la construction :
 - o Mieux valoriser et échanger leurs compétences en matière de rénovation/construction durable de logements, valorisant les ressources du territoire et permettant de réduire la consommation énergétique des bâtiments.
 - o Participer au développement d'un habitat local et durable et répondant aux besoins présents et futurs des citoyens, en s'informant sur les formes de logement innovantes et en accompagnant les communes dans le développement de projets de ce type.
- Les administrations et autorités communales :
 - o Harmoniser et échanger des bonnes pratiques en matière de règles relatives à l'aménagement du territoire et l'urbanisme.
 - o Appuyer les administrations communales dans le soutien aux acteurs de la filière de la rénovation et de la construction, et aux citoyens, en veillant au respect du patrimoine et à l'amélioration de la cohésion sociale et de la résilience des citoyens. Pour ce faire, il faut envisager la durabilité des habitations des citoyens en facilitant la mise en œuvre, pour les publics plus fragiles, de nouvelles formes d' "habiter" plus en adéquation avec leurs besoins et moyens.
- Les citoyens, actuels et futurs
 - o Sensibiliser les citoyens à la construction/rénovation durable et aux nouvelles formes d'habitat / d'habiter.
 - o Répondre aux besoins des jeunes ou ménages de petite taille pour qu'ils puissent disposer de logements créatifs et innovants adaptés à leurs revenus (tant à l'achat qu'au fonctionnement).
 - o Répondre aux besoins des aînés pour qu'ils puissent disposer de logements adaptés à leurs besoins spécifiques (santé, cohésion sociale).
 - o Faciliter la création de nouveaux logements intergénérationnels ou tout autre mode d' "habiter" favorisant l'échange et la solidarité.

Les actions menées, en particulier avec les aînés, seront évidemment privilégiées dans les noyaux d'habitat.

1.3. Liste du personnel engagé (y compris les stagiaires et les bénévoles)

Nom, prénom	Projet	ETP	< ou > 25 ans	Engagement	
				T0	Tf
CARLIER Christophe- Olivier	Logement	½	> 25 ans	03/10/16	12/2017
DAGRAIN Muriel	Logement	½	> 25 ans	01/2018	

La chargée de mission est également engagée au sein du GAL Pays des Condruses pour une mission liée au Logement.

1.4. Modifications du partenariat

NEANT

2. Activités durant la période (en fonction des objectifs)

2.1. Description des activités

Coordination générale du projet :

- Réunion du GOAL (10/09/2018)
 - o Seulement deux personnes sont présentes pour cette réunion. Nous y abordons principalement le contact avec les entreprises du territoire, la création de « guides » pour les candidats constructeurs et rénovateurs.
- Conférences, séminaires et formations
 - o Habitat et Participation – Salon de l'habitat groupé solidaire et innovant – 18 novembre 2018 à Liège
 - o Colloque CPDT (Conférence Permanente du Développement Territorial) – 12 décembre 2018 à Louvain-la-Neuve
- Rencontre des communes séparément – le points sur les actions et projets
 - o Ohey : 01/10 (division de logement)
 - o Assesse : 07/12 (habitat léger)
 - o Gesves : 12/10 ; 21/12 (tous les projets + appel à projet pour logement d'urgence)

Public cible n°1 : Les acteurs de la rénovation et de la construction :

- Partenariat CLUSTER ECO-CONSTRUCTION

Nous avons décidé de proposer aux professionnels de la construction et de la rénovation de se joindre aux formations et actions organisées par le Cluster Eco-Construction. Cette formule en présentiel permet aux personnes de rencontrer d'autres professionnels.

Le programme était le suivant :

« LA RESPONSABILITÉ DÉCENNALE DES ARCHITECTES ET DES ENTREPRENEURS »
jeudi 6 septembre 2018 de 18h30 à 21h, suivi d'une séance de Q/R et d'un petit repas networking Formateur : Marianne Dickstein Dickstein Lawyers & Mediators
« TECHNIQUES DE CONSTRUCTION EN PAILLE – FORMATION PRO-PAILLE »
5 jours, du lundi 17 septembre au vendredi 21 septembre de 9h à 17h, à Libramont Formateur : Frédéric Cousin Toerana
« L'AUTO-CONSTRUCTION : CONNAISSANCE ET LIMITE »
mardi 2 octobre 2018 de 18h à 21h , suivi d'une séance de Q/R et d'un petit repas networking Formateur : Marianne Dickstein Dickstein Lawyers & Mediators
« LA CONSTRUCTION PAILLE : MATÉRIAUX ET TECHNIQUES DE CONSTRUCTION »
jeudi 15 novembre 2018 de 18h à 21h , suivi d'une séance de Q/R et d'un petit repas networking Formateur : Hugues Delcourt Cluster Eco-construction

Une seule personne a participé à la soirée relative à la responsabilité décennale. Un professionnel était intéressé par la formation techniques de construction en paille » mais n'y a pas participé.

Nous constatons le peu d'intérêt marqué par les professionnels pour les activités proposées. Nous n'en connaissons pas les raisons : manque d'intérêt, manque de temps, programme non adapté, etc.

Nous nous proposons d'interroger les professionnels sur leurs besoins en formation aux éco-matériaux. Nous établissons donc un questionnaire pour récolter les besoins des entreprises.

Ce questionnaire permet à la fois de récolter des informations sur les besoins et de connaître les professionnels : types de matériaux ou techniques, types d'actions, sont-ils intéressés par partager leur expérience ou savoir-faire, canal de communication préférentiel, quels sont leurs activités, sur le territoire ou ailleurs, etc

Nous interrogeant sur la faisabilité de cette action à court terme, la convention de partenariat avec le cluster Eco-construction n'a pas été signée.

- Grappe Eco-Constr'Huy

Par ailleurs, la grappe Eco-Constr'Huy, groupement de professionnels du secteur de l'éco-construction encadré par le Cluster tente de se redynamiser. Une première réunion a été organisée sur la commune d'Ohey (à l'initiative de Stéphane Vis, chargé de mission GAL et

faisant partie de ce réseau en tant qu'architecte). Les participants aiment joindre l'utile à l'agréable et la réunion prend la forme d'une auberge espagnole. Chacun apporte pain, fromage, bière ou chocolat.

Il est proposé que la prochaine réunion soit consacrée à une visite de chantier (à Redu) et que chacun puisse amener un nouveau participant. Cette nouvelle rencontre a dû être reportée en janvier faute de disponibilité des personnes.

Il pourrait être intéressant de rebondir sur les actions de la grappe EcoConstr'Huy pour toucher les professionnels de notre territoire.

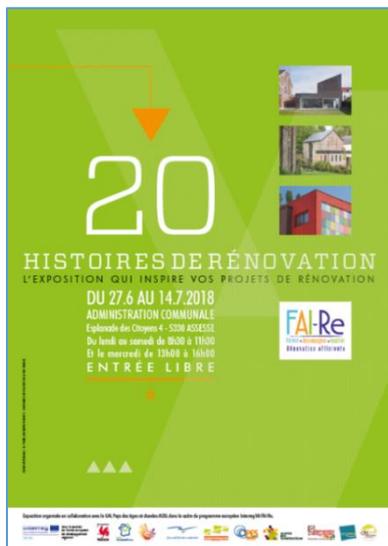
- **Appel à projets pour « 20 histoires de rénovation » ou pour les journées « portes ouvertes Ecobâtitisseurs »**

Nous avons fait connaître ces appels à projet aux communes (services urbanisme) afin qu'elle transmettent l'information auprès des personnes ayant développé des projets de rénovation ou de construction susceptible de répondre aux critères des appels à projet (basse énergie ou passif pour l'appel Ecobâtitisseurs) (rénovation de qualité pour 20 histoires de rénovation). Nous n'avons pas eu de retour.

- **Exposition : « 20 histoire de rénovation »**

L'exposition « 20 histoires de rénovation » présente des rénovations exemplaires et une ancienne ferme à Gesves y est présentée.

Cette exposition a été installée dans le hall de la maison communale d'Assesse du 27 juin au 14 juillet 2018.



Public cible n°2 : Les administrations et autorités communales

- **Alimenter une réflexion transcommunale sur l'aménagement du territoire, l'urbanisme et les besoins des citoyens :**
 - o Cycle CCATM : « Le Schéma de Développement du Territoire » - **22/11/2018**

Le projet de SDT approuvé par le Gouvernement wallon le 12/07/2018 a été soumis à enquête publique d'octobre à début décembre 2018.

Le GAL a proposé d'aider les communes à s'appropriier la matière (vulgarisation, traduction des enjeux au niveau local) et les soutenir dans la rédaction d'un avis commun sur le SDT.

Une présentation du SDT a été faite en Inter-CCATM. Lors de cette réunion de travail, à laquelle participe plus de vingt personnes, divers points ont soulevé des réflexions : le programme stratégique transversal, l'agriculture, la forêt, les vocabulaire et la vulgarisation, l'appropriation par les communes et la gouvernance, l'aire de développement endogène, le logement, la population et la densification, le patrimoine naturel et le tourisme.



Les participants ont pris conscience des enjeux qui attendent les communes pour les années suivantes. Globalement, nous nous sommes questionné sur les moyens et les outils qui pourront être utilisés pour faire face à ces défis au niveau communal et transcommunal.

Au-delà d'un avis sur le SDT, l'intérêt de ces réunions est de proposer un lieu de débat sur les sujets importants pour nos communes. Les échanges sont fructueux mais suscite plus de questionnements que de réflexions sur les solutions à apporter.



Les membres des CCATM se sont proposé de transmettre leurs remarques et avis auprès de leur conseiller respectif. L'ensemble pourra être rassemblé pour établir un avis commun. Cet exercice n'a pas été réalisé et chaque service a travaillé pour sa commune.

Le GAL a transmis aux communes les avis d'autres organismes que nous avons pu recevoir : UVCW, IEW, FRW, BEP, autres GAL, le Pôle environnement du CESW, parc naturels, etc

Pour préparer ces présentation et débat, la chargée de mission a assisté aux présentations organisées par le cabinet du ministre à Philippeville (25/10/2018) et à Namur (05/11/2018). Lors de ces soirées, des contacts ont été pris avec d'autres acteurs du développement territorial (recherche, maison de l'urbanisme, autres GAL, ...). Ensemble, il nous a semblé important de pouvoir disposer du matériel de présentation (les vidéos liées au SDT) créé par la Région. Malgré plusieurs demandes auprès du cabinet, de la cellule développement territorial nous n'avons pu les obtenir avant la fin des présentations officielles. Ces outils n'ont donc pu être utilisé dans nos travaux avant la fin de l'enquête publique.





- Le Schéma de développement du territoire – Avis du GAL

Le GAL a proposé l'élaboration d'un avis commun entre GAL's. Vu la difficulté d'organiser un travail collectif dans le peu de temps à notre disposition, et les spécificités locales, les différents GAL ont préférés élaborer chacun leur avis respectif et d'en informer les autres au fur et à mesure des travaux.

Globalement, les avis se rejoignent sur certains points :

- Le peu de prise en compte des enjeux liés à l'agriculture, la forêt, l'alimentation, la santé, etc.
- La questionnement en lien avec les moyens pour une opérationnalisation du projet par les communes
- L'appropriation des enjeux par les communes et la gouvernance,
- Le manque de prise en compte de la complémentarité entre les espaces ruraux et leurs pôles
- L'aire de développement endogène et les espaces ruraux
- Les entreprises en milieu rural
- Le développement d'une mobilité collective dans les espaces ruraux
- etc




Révision du Schéma de Développement du Territoire

Avis des équipes du GAL Pays des Tiges et Chavées
et du GAL Pays des Condruses

Décembre 2018

PRÉAMBULES ET REMARQUES GÉNÉRALES

Cet avis est remis par les équipes des Groupes d'Action locale Pays des Tiges et Chavées et Pays des Condruses à titre indicatif sans validation par leur CA respectif par manque de temps (délais). Les GAL Pays des Tiges et Chavées et Pays des Condruses sont globalement satisfaits des directions prises par le projet de Schéma de Développement du Territoire. Elles permettent de répondre et de participer aux changements nécessaires afin de répondre à certains grands défis qui attendent nos sociétés. Aussi les mesures de gestion et de programmation nous semblent manquer de réalités opérationnelles. L'avis émis ici sera complété par les avis des communes de nos territoires.

Certains enjeux nous semblent insuffisamment ou pas du tout pris en compte dans le SDT

- **L'agriculture**
Le SDT n'aborde aucunement l'agriculture. L'agriculture a toute son importance vu les enjeux liés à l'alimentation de qualité. Le SDT devrait en faire un point particulier et aborder l'exploitation du sol, la production locale et les circuits courts, l'agriculture biologique et durable, la gestion des paysages, la protection des nappes phréatiques, etc. Une bonne partie de notre territoire est dédiée à l'agriculture et il est primordial d'y définir des objectifs et des principes de mise en œuvre. Aussi, l'alimentation de qualité n'est pas un thème abordé par le SDT, pourtant c'est un des besoins primordiaux de la population. L'utilisation des sols pour de la production d'énergie au détriment de l'alimentation n'est pas souhaitable. Le SDT devrait donner une priorité de l'usage des terres agricoles à des fins d'alimentation et seulement ensuite à d'autres fins. Préservation des sols sur le plan surfacique mais également en terme qualitatif, il serait souhaitable de s'interroger sur l'état de nos sols agricoles (taux de matière organique).

SDT – Enquête – Avis des équipes des GAL Pays des Tiges et Chavées et Pays des Condruses 1

Les objectifs proposés par le Gouvernement wallon en terme de développement du territoire influencera les projets de missions que les GAL pourront proposer lors de la prochaine programmation.

Le projet d'avis élaboré par les chargés de mission a été présenté aux membres du CA du GAL qui ont pu le lire et faire des remarques ou compléments.

N'ayant pas la possibilité de faire valider l'avis final, le GAL a remis un avis au nom de ses chargés de mission, en partenariat avec le GAL Pays des Condruses.

- **Étude juridique « Habitat léger »**

Lors d'un contact avec le collectif Halé et Pascale Thys d'Habitat et Participation dans le cadre du salon de « l'habitat groupé solidaire et innovant » organisé par Habitat et Participation à Liège, il a été proposé au GAL de participer à une réunion de travail et de débat sur l'habitat léger qui a eu lieu le 30/11/2018 à la DGO4.

Cette réunion était organisée dans le cadre de l'étude juridique sur l'habitat léger menée par H&P, Halé, RBDL, et l'institut Saint Louis,...

Dès que cette étude sera validée, nous espérons pouvoir la diffuser sur nos territoires, afin d'y susciter le débat sur la thématique de l'habitat léger.

- **Appel à projet « Logement d'urgence » par le SPP Intégration sociale et la Loterie Nationale**

Une demande d'accompagnement a été faite par le CPAS de Gesves pour répondre à l'appel à projets pour la création d'un logement d'urgence. Celui-ci permettrait de recevoir un subside pouvant aller jusque 60.000€ (50.000€ pour la rénovation d'un logement ou le placement d'un habitat modulaire et 10.000€ pour son équipement)

Le projet peut soit être une rénovation d'un logement soit le placement d'un conteneur habitable.

Il nous a semblé que cet appel pourrait répondre à l'objectif du projet logement à deux titres : la création d'un logement public et la possibilité de créer un projet « pilote » en terme de nouvelle forme d'habiter, tout en conservant le contrôle public sur un logement « alternatif ».

La proposition d'accompagnement a été transmise également aux autres communes, mais Assesse et Ohey n'ont pas répondu favorablement (logement d'urgence déjà existant).

Dans le cadre de cet accompagnement du CPAS de Gesves, une première rencontre avec le service urbanisme a été organisée le 21/12/2018.

Le CPAS proposait le placement d'un habitat modulaire sur un de ses terrains à Gesves. Le service urbanisme nous proposait la possibilité d'utiliser un terrain plus proche du centre de la commune et des services qui s'y trouvent, ainsi que d'un quartier comportant déjà d'autres logements publics. Une seconde réunion aura lieu en janvier afin de préparer le passage du dossier au Collège.

Une note de synthèse a été rédigée, ainsi que tous les éléments pour remplir l'appel à projet.

Un appel auprès de constructeurs d'habitat modulaire a été fait pour disposer d'informations sur ce type de logement. Nous avons demandé à :

- o Yourte ex : BeYurt : <https://beyurt.be/>
- o Écolodge : WaldCube (à 4280 Mokhe) : <https://waldcube.be/>
- o Naturhome : NCube (à 6672 Gouvy) : <http://www.ncube-maison.com/>
- o Thibaut Lebrun (Hamois) : <http://www.charpenteslebrun.be/index.html>
- o La Maison idéale (Claude Macors) : <https://www.lamaisonideale.be/>
- o Mathieu Verlaine « Fuste » : <http://www.verlaine-scieriemobile.be/>
- o Batisomme à Somme-Leuze

Une visite a été faite auprès du BeYurt (Happe à Ciney), qui construit des yourtes contemporaine en bois. BeYurt nous dit être à notre disposition pour organiser une visite d'une yourte déjà construite à Wierde. Ecolodge a transmis des informations techniques et nous a signalé pouvoir proposer une forme de son projet en lien avec des exigences de toitures à versant que pourrait avoir la commune. Batisomme a transmis également des informations et nous a dit être à notre disposition pour organiser une visite d'une structure déjà existante. Nous avons rencontré également Claude Macors de la Maison Idéale. Il a réalisé une

recherche pour pouvoir répondre à un appel et nous a proposé un concept d'habitat modulaire sur différentes dimensions.

Le dossier a été mis à l'ordre du jour du Collège qui décide finalement de ne pas donner suite à l'appel à projet « Logement d'urgence », mais de créer un groupe de travail visant à analyser les conditions d'accueil de logements légers sur le territoire de la commune.



Public cible n°3 : Les citoyens actuels et futurs

- **Édition d'un « guide de bonnes pratiques » grand public pour la conception naturelle/écologique des projets de construction d'habitation**

L'objectif est de sensibiliser les futurs habitants à la conception naturelle, l'utilisation de matériaux écologiques, ...

Une proposition de canevas a été établie sous le titre de : « Construire les logements de demain entre Tiges et Chavées »

- Grands principes de développement durable
- Quel emplacement choisir ? : la commune, le quartier et l'environnement humain
- Votre emplacement est trouvé, prendre en compte l'environnement immédiat : L'environnement physique, la parcelle, le terrain

- Le bâtiment : sa conception, ses matériaux
- L'architecture, les systèmes de construction, l'énergie grise, comment limiter la part d'énergie grise, les matériaux et les matières, bois certifié, matériaux d'isolation, l'autoconstruction
- L'énergie : enjeux, démarche, la PEB, cela sert à quoi, isolation, énergie et énergie renouvelable
- L'eau
- Les déchets
- La nature et la biodiversité
- La santé et le confort
- Pendant le chantier
- Les certifications, les matériaux locaux, les professionnels de votre région, les labels
- La gestion du bâtiment
- Carnet d'adresses / Carnet d'information

Cette publication pourrait prendre le même format que la brochure « Construire les paysages de demain » du projet Paysage.

Elle sera réalisée en concertation avec les conseillers en aménagement du territoire et urbanisme des communes

- **Éditions d'autres « guides »**

Le thème de la division du logement pourrait faire l'objet d'une publication.

Un contact a été pris avec « Habitat et participation » qui nous dit ne pas posséder toutes les informations rassemblées en cette matière. Par contre, ils pourraient s'associer à un groupe de travail qui souhaiterait réfléchir à cette question. Nous les rencontrons lors du brainstorming organisé en collaboration avec le GAL Culturalité (Voir plus loin – Collaboration transversale)

- **Habitat léger, modulaire**

- Demande de particuliers et projets communaux

Quelques personnes voulant vivre en habitat léger (yourte) contactent régulièrement le GAL pour recevoir un soutien pour développer leur projet. Deux personnes sont particulièrement intéressées pour un projet à proximité de la Ferme de Lizée. Nous ne pouvons soutenir de projet qui ne concerneraient que de l'habitat dans une zone agricole.

Une réunion avec la commune d'Assesse a eu lieu à ce sujet le 07/12/2018 . Il y a été proposé de réfléchir à la création d'un projet pilote d'habitat modulaire sur un terrain public. Le service urbanisme a proposé des terrains potentiels. Suite à une discussion au sein du Collège, il apparait qu'il craint la réaction négative potentielle des habitants des villages, en particulier dans le village de Sart Bernard, où il aurait été possible de développer ce type de projet. A suivre...

Collaboration avec les autres filières et autres acteurs

- **Collaboration avec le projet Paysage**
- Présentation « logement » dans le cadre du Master Smart Rurality

- Présentation « Logement » aux étudiants de la faculté d'architecture de l'Université de Liège

Dans le cadre de l'atelier « ruralité » organisé par la Faculté d'architecture de l'Université de Liège durant l'année académique 2018-2019, les étudiants, encadrés par Virginie PIGEON, Nobert NELLES et Luc MABILLE, proposent des pistes de réflexion pour le centre de Gesves. Des liens directs avec le PCDR sont établis.

Le GAL soutient le travail.

- **Collaboration avec le GAL Pays des Tiges et Chavées et le GAL Culturalité**

Le 09/10/2018, les chargées de missions action sociale et développement territorial du GAL Culturalité et la chargée de mission logement des GAL Tiges et Chavées et Condruses se sont réunis afin d'échanger sur leurs missions respectives. Dans la foulée de ce premier échange, une coopération pour certaines actions semble pouvoir s'établir.

Il a été alors décidé d'établir ensemble un programme d'évènements (séance de sensibilisation et d'information, ateliers de recherche et débats, visites, etc) sur les thèmes commun et transversaux du logement en lien avec le développement territorial et le vieillissement et cela pour différents publics cibles (élus, administrations, grand public) et en faisant appel à des intervenant extérieurs (chercheurs, experts, autres organismes et administrations, ...).

Le 10/12/2018, a été organisée, dans les locaux du GAL Culturalité une réunion de brainstorming à laquelle nous avons convié d'autres acteurs :

- FRW (Claude Pilet et Etienne Timmermans),
- Habitat et Participation (Thierry Debie),
- le Service de développement Territorial de la Province du Brabant Wallon (Marie-Caroline Vandermeer et son collègue),
- un représentant de la maison Abbeyfield de Perwez (Michel Thirion qui a travaillé dans le milieu immobilier),
- la maison de l'urbanisme du Brabant Wallon (Karima Haoudy).
- le GAL Pays de Herve (Marie-France Goffin et Tracy Krist, stagiaire)

Les objectifs de cette réunion étaient :

- définition collective du contenu (brainstorming) et identification d'intervenants potentiels
- implication de chacun dans le projet et répartition des tâches
- calendrier pour la suite

Ce brainstorming a été réalisé sur la base des informations contenues dans les « canevas de guide » sur la division de logement et les outils d'aides à la décision en matière de développement territorial remis sous forme de Mind Map. Nous avons travaillé en deux sous-groupes sur les deux thèmes.

La suite a permis de faire le point sur les possibilités de participation de chacun des acteurs autour de la table à l'élaboration d'un programme d'actions commun.

Le débriefing « à chaud » de ces échanges :

- Aux deux thèmes initialement prévus (division et aides à la décision), nous pourrions ajouter celui de l'appropriation des enjeux et la sensibilisation (aux nouvelles formes d'habiter, aux enjeux, à la densification en particulier pour le public-cible des élus et du grand public)
- Difficulté d'impliquer les autres acteurs à la co-construction d'un programme commun.

- Frilosité liées aux territoires de compétences qui peuvent sembler se chevaucher. Peur d'une perte de « pouvoir »

Les GAL Condruces, Tiges et Chavées et Culturalité se retrouveront en janvier pour affiner un programme pour 2019 dans l'esprit des communautés de pratiques.

Pérennisation

Lors de ces six derniers mois, aucune action particulière n'a été réalisée en terme de création d'une coopérative immobilière à finalité sociale.

2.2. Indicateurs

Indicateurs de réalisation et de résultats	Objectif final	Réalisé au 30/06/2018	Réalisé au 31/12/2018	Commentaires
Organisation de rencontres entre acteurs du secteur de la construction	5	3	3	
<i>Nombre d'acteurs participants (cumulé)</i>	100	130	130	
Création d'un club entreprise ou adhésion à un club existant	1	0	0	
<i>Nombre d'entreprises adhérentes</i>	10	0	0	
Organisation de visite de projets d'habitat durable/adaptable extérieurs au territoire	2	1	1	
<i>Nombre de participants (cumulé)</i>	20	13	13	
Organisation d'un chantier collectif matériaux durables	1	0	0	
<i>Nombre de participants</i>	10	0	0	
Organisation d'un concours d'architecture adaptable	1	0	0	
<i>Nombre de participants</i>	5	0	0	
Création d'outils de sensibilisation grand public et participation à des événements promo	3	0	0	
<i>Nombre de personnes sensibilisées</i>	2000	0	0	
<i>Nombre d'évènements</i>	3	0	0	
Appui à des projets communaux intergénérationnels	3	0	0	
<i>Nombre de bénéficiaires</i>	60	0	0	
Organisation d'Inter-CCATM	3	2	3	Inter-CCATM sur le SDT
<i>Nombre de participants (cumulé)</i>	90	35	55	
Réalisation d'une brochure à destination des candidats constructeurs/rénovateurs	1	0	0	
<i>Nombre de brochures diffusées</i>	100	0	0	
Réalisation d'un inventaire des logements adaptables	1	0	0	
Suivi de projets d'adaptation de logements	6	0	0	
<i>Nombre de bénéficiaires</i>	24	0	0	
Organisation d'animations pour aînés autour de l'Habitat	6	1	1	
<i>Nombre de participants (cumulé)</i>	120	13	13	
Organisation de l'Expo "Bien Vivre chez Soi"	1	0	0	
<i>Nombre de visiteurs</i>	500	0	0	
Organisation de voyages d'étude habitats innovants	3	0	0	
<i>Nombre de participants (cumulé)</i>	45	0	0	
Réunions du GoAL (groupe d'orientation actif et local)	8	2	3	
<i>Nombre de participants</i>	80	11	13	

Macro indicateurs (RW)		Objectif final	Réalisé au 30/06/2018	Réalisé au 31/12/2018	Commentaires
IND47 Nb_projets_urbanisation PAQ16		10 (?)	5	5	
	Nombre de projets d'urbanisation (publics ou privés) accompagnés par le GAL				
IND47 Nb_actions_logement PAQ16		15 (?)	2	3	
	Nombre d'actions menée par le GAL en faveur de la diversification en matière de logement				

Attention – dans le tableau RWDR, il n'y a qu'un seul indicateur prévu. Mais les différents GAL n'ont pas trouvé un indicateur vraiment commun car nous n'avons pas exactement des missions semblables. Nous indiquons donc les deux qui peuvent concerner à la fois Condruses et Tiges et Chavées en mettant des indices à l'indicateur IND47.

2.3. Points positifs et difficultés rencontrées

Les communes et CCATM confirment leur intérêt pour la compétence aménagement du territoire. Toutefois, nous constatons que les agents des services urbanisme ont peu de temps à accorder aux actions autres que celles liées à leur gestion quotidienne.

Des demandes concrètes de la part des communes sur certains points particuliers : habitat léger ou modulaire, aides à la décision, division de logement.

Le public des professionnels de la construction et de la rénovation est difficile à atteindre directement. Il pourrait être intéressant de rebondir sur les actions de la grappe EcoConstr'Huy pour toucher les professionnels de notre territoire.

3. Programme de travail pour la période suivante

- « Nouveaux » outils de mise en œuvre de projets d'urbanisation

La commune d'Assesse est demandeuse d'informations en matière de nouveaux outils pour la mise en œuvre de sa ZACC. Nous pouvons encadrer des actions afin d'outiller les Collèges communaux en la matière : charges d'urbanisme, partenariat public/privé, appel à projet pour mise en œuvre. Cela pourra se faire en rencontrant des communes ayant déjà mis ce type de projet en œuvre. Ces thèmes seront abordés dans le cadre du programme commun avec le GAL Culturalité.

- Guide de l'implantation d'habitat modulaire sur les territoires communaux

Suite à l'augmentation des demandes et sollicitations des communes en matières d'habitat légers, mais aussi à la frilosité en matière de création d'un projet pilote et public en la matière, il semble qu'il soit possible de rédiger un « guide de l'implantation d'habitat modulaire ». Celui-ci aiderait les collèges à avoir une grille de lecture objective pour prendre des décisions lors de demandes de particuliers.

- Programme commun d'action avec les GAL Condruses et Culturalité – 2019 « route de l'innovation en logement »

Thèmes : Division de logement, création de logement dans les bâtiments agricoles, outils « innovants » de mise en œuvre de nouvelles urbanisation, logement adapté et adaptable, habitat modulaire. Souhait de compléter par des communications et publication, entre autres par vidéos

- Professionnels de la construction et de la rénovation

Il pourrait être intéressant de rebondir sur les actions de la grappe EcoConstr'Huy pour toucher les professionnels de notre territoire.

Participation à la création d'un réseau d'entreprise de construction et rénovation : continuer les actions de contact, essai de faire participer plus de personnes au sein de la grappe EcoConstr'Huy

- Grand public : stand mobile

Proposition de créer un stand Mobile pour pouvoir sensibiliser au thème du logement

- Réflexion pérennisation

Rencontres d'acteurs, réflexion sur la faisabilité

- **Lien VADA « Villes Amies Des Aînés » Assesse**

Dans le cadre du projet VADA d'Assesse, il a été demandé de faire une présentation du projet logement et des actions possibles en terme de logement pour aînés. Un point d'intérêt sera mis sur la possibilité de division de logement. De même nous y diffuserons l'information de l'action qui sera organisée en collaboration avec le GAL Culturalité, sur le logement adapté et adaptable, la division de logement, etc.

- **Sensibilisation à l'économie d'énergie**

Le GAL et le PCS de Gesves souhaitent mettre en place une formation de sensibilisation aux économies d'énergie, en particulier pour les locataires à revenu modeste, que leur logement soit privé ou public. Cette formation pourra concerner 12 ménages. Des organismes tel qu'Empreintes asbl seront consultés.

4. Annexes

4.1. Tableau financier Extrait DC (feuille « synthèse »)

Cf. annexe

4.2. Communication

4.2.1. *Actions de Communication sur le GAL et LEADER.*

<u>Dates</u>	<u>Projets</u>	<u>Description des actions de communication</u>	<u>Source</u>	<u>Article / Publication GAL</u>
18-07-18	GAL	15 ans	Vlan	Article
01-08-18	GAL	15 ans	Gesves Info	Publication GAL
12-09-18	GAL	https://youtu.be/tc9thK3Z2Eo	CanalC	Débat pré-électoral Ohey
19-09-18	GAL	https://youtu.be/UOBsvJ8kH1U	CanalC	Débat pré-électoral Gesves
21-09-18	GAL	https://youtu.be/DxCpfjyWT9s	CanalC	Débat pré-électoral Assesse
01-10-18	GAL	Cocoricoop	Inf'Ohey	Publication GAL
26-10-18	GAL	Offre d'emploi graphiste	RwDR	Article
26-10-18	GAL	ASBL et ses projets	POUR Presse	Article

4.2.2. *Actions de Communication spécifiques des projets*

<u>Dates</u>	<u>Projets</u>	<u>Description des actions de communication</u>	<u>Source</u>	<u>Article / Publication GAL</u>
01-07-18	Logement	Transcommunalité	Echos du Logement	Publication GAL
31-08-18	Logement	Formation éco-matériaux	RwDR	Article
11-12-18	Forêts + Logement	Newsletter Apéro Bois Crupet	Cluster Eco Construction	Article

4.3. Time sheet

Cf. annexe

4.4. Divers

1. Questionnaire/sondage secteur de la construction et de la rénovation
2. Listing des entreprises de construction
3. Listing des architectes
4. Listing des couvreurs
5. Schéma de développement du territoire – Présentation pour l'inter-CCATM
6. Inter-CCATM - compte-rendu réunion SDT
7. SDT – Avis du GAL
8. Logement d'urgence – Appel à projet – note de synthèse du GAL
9. Logement d'urgence – CR réunion urbanisme
10. Logement d'urgence – élément pour remplir le formulaire
11. Guide – constructions durables – canevas
12. GALS – FRW – MUBW – Province de Brabant wallon : échange logement – partie outil d'aide à la décision
13. Mind Map- outil d'aide à la décision
14. Mind Map – création de logement par division
15. GALS – projets actions communes Logement

5. Glossaires

CATU

Conseiller en Aménagement du Territoire. Agent communal attaché au service d'urbanisme, d'aménagement du territoire ou de développement territorial dont les missions (et la subvention communale) sont définies par le CoDT.

CCATM

Les *Commissions consultatives communales d'aménagement du territoire et mobilité* est mise en place par l'autorité communale dans le souci d'une plus large participation de la population à la gestion de leur cadre de vie (décret du 15 février 2007). La CCATM doit être obligatoirement consultée par les autorités locales pour certaines matières : l'élaboration de différents outils de gestion : plans communaux d'aménagement, schémas de structure communaux, règlements communaux d'urbanisme, rapports urbanistiques et environnementaux ; les rapports d'incidences inclus dans les études d'incidences sur l'environnement ; les permis uniques ; la liste des haies et arbres remarquables ; la rénovation urbaine et les périmètres de remembrement urbain ; le plan communal de mobilité ; ... La commission peut aussi, d'initiative, rendre des avis aux autorités communales sur l'évolution des idées et des principes dans ces matières et sur les enjeux et les objectifs du développement territorial local (sources : [Francis Bryndoncks](#) et ICEDD).

CPDT *Conférence Permanente du Développement Territorial.* Association interuniversitaire francophone financée par la Wallonie, ses missions sont de (1) produire des rapports d'expertise sollicités par les autorités publiques (outil d'aide à la décision pour le Gouvernement), (2) soutenir les recherches scientifiques à long ou moyen terme portant sur les enjeux de dynamique du territoire et (3) organiser des formations à destination des CATUs. (www.cpdw.wallonie.be)

SDT - Schéma de Développement du Territoire

Art. D.II.2. § 1er. Le schéma de développement du territoire définit la stratégie territoriale pour la Wallonie sur la base d'une analyse contextuelle, à l'échelle régionale.

L'analyse contextuelle comporte les principaux enjeux territoriaux, les perspectives et les besoins en termes sociaux, économiques, démographiques, énergétiques, patrimoniaux, environnementaux et de mobilité ainsi que les potentialités et les contraintes du territoire.

§ 2. La stratégie territoriale du schéma de développement du territoire définit:

- 1° les objectifs régionaux de développement territorial et d'aménagement du territoire, et la manière dont ils s'inscrivent dans le contexte suprarégional;
- 2° les principes de mise en œuvre des objectifs, notamment ceux liés au renforcement des centralités urbaines et rurales;
- 3° la structure territoriale.

Les objectifs régionaux de développement territorial et d'aménagement du territoire visés à l'alinéa 1er, 1°, ont pour but:

- 1° la lutte contre l'étalement urbain et l'utilisation rationnelle des territoires et des ressources ;
- 2° le développement socio-économique et de l'attractivité territoriale;
- 3° la gestion qualitative du cadre de vie;
- 4° la maîtrise de la mobilité.

La structure territoriale visée à l'alinéa 1er, 3°, identifie et exprime cartographiquement:

- 1° les pôles;
- 2° les aires de coopération transrégionale et transfrontalière et les aires de développement;
- 3° les réseaux de communication et de transports de fluides et d'énergie.

Elle reprend les sites reconnus en vertu de la loi sur la conservation de la nature du 12 juillet 1973 et les liaisons écologiques adoptées par le Gouvernement en tenant compte de leur

valeur biologique et de leur continuité en vue d'assurer un maillage écologique cohérent à l'échelle du territoire régional.

§ 3. Le schéma de développement du territoire peut:

- 1° comporter des mesures de gestion et de programmation relatives aux principes de mise en œuvre et à la structure territoriale visés au paragraphe 2, alinéa 1er, 2° et 3°;
- 2° identifier des propositions de révision du plan de secteur;
- 3° identifier des projets de territoire liés aux aires de coopération transrégionale et transfrontalière et aux aires de développement.

ZACC - Zone d'aménagement communale Concertée

Art. D.II.42. De la zone d'aménagement communal concerté.

§ 1er. La zone d'aménagement communal concerté est destinée à toute affectation déterminée:

- 1° soit en fonction de la localisation, du voisinage, de la proximité de zones d'initiatives privilégiées visées à D.V.14, de la proximité aux pôles urbains et ruraux, de la performance des réseaux de communication et de distribution, des coûts induits par l'urbanisation à court, à moyen et à long terme, ainsi que des besoins de la commune et de l'affectation donnée à tout ou partie de toute zone d'aménagement communal concerté située sur le territoire communal concerné et sur les territoires communaux limitrophes si elle existe;
- 2° soit en fonction des indications du schéma de développement pluricommunal ou communal.

§ 2. La mise en œuvre de tout ou partie de la zone est subordonnée à l'adoption par le conseil communal, soit d'initiative, soit dans le délai qui est imposé par le Gouvernement, du schéma d'orientation local, conforme à l'article D.II.11, et à son approbation par le Gouvernement. Toutefois, lorsque la mise en œuvre de tout ou partie de la zone porte exclusivement sur une ou plusieurs affectations non destinées à l'urbanisation, le schéma bénéficie d'un contenu simplifié défini par le Gouvernement.

À défaut pour les autorités communales de satisfaire dans le délai fixé à l'obligation visée à l'alinéa 1er, ainsi qu'en cas de refus du schéma d'orientation local soumis à son approbation, le Gouvernement peut s'y substituer pour adopter ou réviser le schéma d'orientation local.

§ 3. Les dérogations visées aux articles D.IV.6 à D.IV.13 sont applicables à toute zone ou partie de zone qu'elle soit ou non mise en œuvre.